

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le lundi 6 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 31 août 2021, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour respecter les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard LALUE.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 juillet 2021 est approuvé en l'état à l'unanimité des membres présents.

II – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOURG.

Une consultation, pour le choix d'un maître d'œuvre, a été lancée pour les travaux d'aménagement du Bourg.

Le Maire présente les 2 offres reçues en mairie :

- TSA – Les Plaines – 24170 PAYS DE BELVES
- Ing&MO – Le Bourg – Grande Rue – 24250 CENAC ET SAINT-JULIEN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de choisir l'entreprise TSA.

III – DELIBERATION MODIFIANT LES CATEGORIES DE CONCESSIONS FUNERAIRES ET FIXANT LES TARIFS.

Article premier. – Les concessions perpétuelles sont arrêtées et il est institué en application de l'article L.2223-14 du Code Général des collectivités territoriales les concessions suivantes:

- des concessions cinquantenaires ;

Article 2. – Les prix des concessions sont fixés selon le tableau suivant :

Type	Dimensions	Tarif
Concession simple	2,50 m ² (1 m de largeur x 2,50 m de longueur x 2,50 m de profondeur)	150 €
Concession double	5 m ² (2 m de largeur x 2,50 de longueur x 2,50 m de profondeur)	300 €
Case columbarium	40 cm x 40 cm (2 urnes maximum)	250 €
Case columbarium	50 cm x 50 cm (3 ou 4 urnes maximum)	350 €

Article 3. – Approuve le règlement du cimetière communal et le règlement de l'espace cinéraire communal de Monplaisant.

Article 4. – Ces mesures sont applicables immédiatement, les dispositions antérieures ayant même objet, sont et demeurent abrogées.

IV – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2020.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

V – QUESTIONS DIVERSES.

A / Chemin de Gasparou :

Rappel de l'affaire du chemin rural de Gasparou. L'audience prévue le 7 septembre 2021 est reportée à une date ultérieure, les intéressés ayant missionné un avocat.

B / Licence IV :

Le notaire a émis une réserve quant à l'inactivité de cette licence. Le Maire demande à ce que les renseignements soient pris avant l'achat de cette dernière.

C / Cimetière :

Monsieur le Maire informe le conseil que des devis vont être sollicités pour la remise en état du caveau communal et de l'ossuaire.

D / Voirie :

Monsieur le Maire informe le conseil que la Communauté de communes va rétrocéder une partie de la voirie aux communes. Pour la commune de Monplaisant cela représente 60% des routes.

L'entretien des routes, fauchage, point à temps, curage fossé, n'a pas encore fait l'objet d'une décision communautaire.

E / Remerciement subvention :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciement de la bibliothèque pour le versement de la subvention communale.

F / PLUi :

Monsieur le Maire informe le conseil que le PLUi est en cours de finalisation. Il devrait être applicable d'ici 1 an et demi à 2 ans.

G / Création d'un hangar avec panneaux photovoltaïques :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un permis de construire vient d'être reçu en mairie pour la création d'un hangar agricole avec pose de panneaux photovoltaïques. Une réserve est émise par le Maire concernant l'évacuation des eaux pluviales.